

ANNECY, LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE

## PLAN RURALITE

### Plan ruralité : le Conseil départemental s'engage auprès de la commune de Contamine-sur-Arve pour la rénovation du Château de Villy

Le Plan Ruralité Départemental permet de financer les projets portés par les communes de moins de 3 000 habitants et plus particulièrement celles de moins de 1 500 habitants. L'aide est ainsi majorée et peut aller jusqu'à 80 % dans la limite d'une opération par commune et par mandat, déduite des autres subventions. Sur les 279 communes qui comprennent le département de la Haute-Savoie, 210 ont moins de 3 000 habitants et comptent près des trois quarts des habitants du territoire

Dans le cadre du Plan ruralité, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a souhaité accompagner les plus petites communes rurales du territoire dans leurs futurs projets. La commune de Contamine-sur-Arve va bénéficier d'une aide du Conseil départemental à hauteur de 500 000 € pour le projet de rénovation et de mise aux normes des différents étages intérieurs du Château de Villy. Martial Saddier, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, Fabienne Duliège, Conseillère départementale en charge de la ruralité, Agnès Gay, Conseillère départementale du Canton de Bonneville, ainsi que Marie-Claire Teppe-Roguet, Présidente de la Commission Aménagement du territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, ont signé ce jour une convention de financement avec Aline Watt-Chevallier, Maire de Contamine-sur-Arve.

La commune de Contamine-sur-Arve, comptant près de 2 300 habitants, a souhaité lancer des travaux conséquents pour rénover le Château de Villy. Une première phase de travaux a été réalisée de 2021 à 2023 comprenant la restauration de la toiture. La deuxième phase de travaux, soutenu à travers le Plan ruralité, concerne la rénovation intérieure de la bâtisse.

L'objectif principal de cette opération de rénovation et de remise aux normes des pièces intérieures du Château est de rouvrir celui-ci au public, pour les activités associatives, salles de réunion ou réceptions.

Elle prévoit les travaux suivants :

- tranche 1 : la création d'un local associatif au rez inférieur ; l'équipement d'une salle de sport au 2<sup>e</sup> étage ; l'aménagement d'un lieu de stockage pour les associations, la mise en sécurité incendie des escaliers, la création d'une chaufferie et d'un local technique au 3<sup>e</sup> étage. Les travaux démarreront en fin d'année.

- tranche 2 : la création d'une cabine/cage d'ascenseur du rez inférieur à l'étage 2, ainsi que la restauration et la création de 5 locaux associatifs au 1<sup>er</sup> étage.

- tranche 3 : la restauration du salon d'honneur, de la salle à manger et de la cuisine au rez supérieur.

D'importants travaux de reprises (revêtement, isolations, fluides, sécurité...) et de remises aux normes (PMR, thermiques et électriques) sont également prévus.

**L'Assemblée départementale a attribué, lors de la commission permanente du 26 août 2024, une aide de 500 000 €, sur un montant de 1,5 M€ HT, pour la réalisation de ces travaux.**

#### CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

**Perrine LODS**

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

**Leslie GUILLEMAIN**

06 89 53 87 32 / 04 50 33 49 89

media@hautsavoie.fr

hautsavoie.fr/espacepresse

@htesavoiepresse